

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 février 2011  
~~~~~

**ACHAT DE MATERIEL ROULANT
POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 février 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou
représentés :

Jacky GALABRUN, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François RUIZ, Jean-François CADILHAC, Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, Michel COUSTOL, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Pierre PECHIN, Martine BONNET, Jacques DONNADIEU, Louis VILLARET, Claude CARCELLER, Eric CORBEAU, René GOMEZ, Anne-Marie DEJEAN, Christian LASSALVY, Maurice DEJEAN, Jean-Claude MARC, Eric PALOC, Fabienne GALVEZ, Didier LAMONT, Georges PIERRUGUES, Jérôme CASSEVILLE, Philippe SALASC, Franck DELPLACE, Catherine JOSIEN, André YVANEZ, Bernard JEREZ, Jean-Pierre DURET, Gérard CABELLO, Robert POUJOL, Maguelonne SUQUET, Jean-Marcel JOVER, Hélène BARRAL, Jean-Pierre BERTOLINI - Bernard CAUMEL suppléant de Daniel REQUIRAND, Olivier LECOMTE suppléant de Sylvie CONTRERAS, Jean-Luc CROIZIER suppléant de Bernard DOUYSET, Alain CALAS suppléant de Marie-Claude BEDES

Procurations :

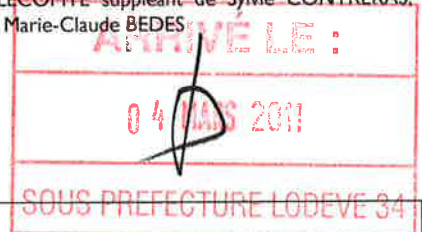
Excusés :

Frédéric GREZES, Cyrille CADARS

Absents :

François GASTAN, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL

Quorum : 23	Présents : 40	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'autorisation de programme afférente au renouvellement du parc de véhicules,

Vu que le service ordures ménagères est doté de 7 bennes à ordures ménagères de 14m³, d'une benne de 12m³ et de 6 micro bennes de 3,5m³,

Considérant que parmi les bennes de 14m³, les dernières acquisitions ont été faites en 2006, et les véhicules les plus anciens ont été acquis en 1996 et 2000,

Considérant que la durée d'amortissement de ces véhicules est de 5 ans,

Ces véhicules demandent aujourd'hui des interventions importantes pour assurer leur maintien en bon fonctionnement,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✕ de valider le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'achat d'une benne et de deux bennettes de collecte des ordures ménagères estimé à 300 000€ HT,
- ✕ d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les actes d'engagement suite à l'attribution des marchés par la commission d'appel d'offres

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 416 le

Publication le

Notification le 28 FEV. 2011

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

25 FEV. 2011
Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



RAPPORT 4.4	ENVIRONNEMENT
<i>Rapporteur : Jacques DONNADIEU</i>	
ACHAT DE MATERIEL ROULANT POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	
LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES	

Le service ordures ménagères est doté de 7 bennes à ordures ménagères de 14m³, d'une benne de 12m³ et de 6 micro bennes de 3,5m³.

Parmi les bennes de 14m³, les dernières acquisitions ont été faites en 2006, et les véhicules les plus anciens ont été acquis en 1996 et 2000. La durée d'amortissement de ces véhicules est de 5 ans.

Ces véhicules demandent aujourd'hui des interventions conséquentes pour assurer leur maintien en bon fonctionnement.

Conformément à l'autorisation de programme afférente au renouvellement du parc de véhicules, il est proposé de remplacer en 2011 une benne de 14 m³ et deux bennes. L'estimation de cet achat est de 300 000 € HT. Une procédure d'appel d'offres doit être mise en œuvre pour réaliser cet achat. Elle intègrera la reprise des véhicules faisant l'objet de remplacement.

Je propose donc à l'assemblée :

- **de valider** le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'achat d'une benne et de deux bennes de collecte des ordures ménagères.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les actes d'engagement suite à l'attribution des marchés par la commission d'appel d'offres

Le Président

 Louis VILLARET